



Sainte Croix en Plaine, le 8 avril 2025

Assemblée Générale Ordinaire

Samedi 26 avril 2025 à 8 h 30

à l'Ecrin de Verdure à Mollkirch - Floessplatz

Le Floessplatz se trouve à 12 kms à l'ouest de Molsheim

Objet :
Assemblée générale 2024

Dossier suivi par :
Claude HOH
Conseiller forestier
Chambre d'agriculture d'Alsace
06.72.72.76.70
03.88.73.20.20
claude.hoh@alsace.chambagri.fr

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration a l'honneur de vous convier à la huitième **assemblée générale** de notre Fédération des associations forestières d'Alsace, le **samedi 26 avril 2025**.

L'ordre du jour sera le suivant

1. Accueil à partir de 8 h 30 puis ouverture de l'assemblée générale à **8 h 45**

2. Partie statutaire :

- Approbation du PV de l'AG de mai 2024 ci - joint
- Rapport moral du Président
- Etat des adhésions 2024 et 2025
- Compte-rendu financier 2024 et rapport des réviseurs aux comptes
- Budget prévisionnel 2025
- Election au Conseil d'Administration

3. Les actions 2024 des 10 territoires

4. Les projets 2025

5. Points divers

Fin de l'assemblée générale à 10h15 et pause – café

Assemblée générale de FRANSYLVA Alsace à partir de 10h30

6. Point technique sur la santé des forêts à 11h15

Surveillance sanitaire des forêts ; comment qualifier l'état sanitaire des peuplements et adapter ses interventions sylvicoles ?

De nombreuses essences forestières sont touchées par les dépérissements que ce soit via des parasites mais aussi consécutivement aux épisodes de sécheresses et de canicules. Nous vous proposerons d'ausculter les couronnes de nos forêts pour apprécier leur résilience et leurs stress

Siège administratif

MAISON DE L'AGRICULTURE
11, rue Jean Mermoz
BP 80038
68127 SAINTE CROIX EN PLAINE
Tél. 03 89 20 97 00
forestiersalsace@gmail.com



Ces assemblées générales seront suivies par un déjeuner sur place puis par une visite guidée de la forêt du Mollberg dont vous trouverez tous les détails dans le bulletin réponse ci joint

Déjeuner : A l'issue des deux assemblées générales, apéritif puis déjeuner convivial sur place et au cœur d'un grand massif forestier

Menu :

- Assiette de crudités
- Sanglier à la broche et ses accompagnements
- Plateau de fromages
- Tarte de saison

Prix : 30 € à régler avec l'inscription ci contre

Réservation obligatoire (bulletin réponse joint, règlement par chèque à joindre à l'inscription à l'ordre de **FRANSYLVA Alsace ou virement**). Les boissons seront prises en charge par le Syndicat et Forestiers d'Alsace

Programme de l'après-midi : forêt du Mollberg

La famille Bernhart a acquis cette propriété de 290 ha en 1976. A cette époque le massif avait été presque totalement coupé à blanc par le précédent propriétaire.

Dès l'acquisition, les propriétaires actuels ont entrepris la reconstitution du massif par des reboisements résineux et feuillus, qui sont aujourd'hui presque tous situés dans la même classe d'âge.

Dans ce contexte particulier, nous aborderons les choix de gestion du propriétaire face aux effets du changement climatique à travers la visite de peuplements de chênes rouge, pins sylvestre et douglas

Pour une bonne organisation, vous trouverez ci-joint, un seul bulletin-réponse à renvoyer à Fransylva

Le Conseil d'Administration

Informations pour l'assemblée générale de Forestiers d'Alsace :

- Tout membre peut consulter au siège de l'association, pendant les horaires d'ouverture, les documents comptables de l'exercice 2023.
- Article 18 des statuts : ... Chaque membre présent ne peut disposer de plus de deux mandats, les procurations sans indication de bénéficiaire étant présumées émettre un vote favorable à toutes les résolutions soumises à l'assemblée générale.